

Conciliateur de justice

Face au succès des permanences du conciliateur de justice, le CCAS de Gargenville organise désormais trois permanences par mois. Celles-ci ont lieu les 3 premiers mercredis du mois entre 9h et 12h, uniquement sur RDV.

Vous avez un litige ?

Pensez au conciliateur de justice

Trois permanences par mois

Les 3 premiers mercredis
du mois

En mairie

Infos et inscriptions :
01.30.98.89.16
actionsociale@ville-gargenville.fr

Liens utiles

[En savoir plus sur le CCAS](#)

Contact

Pour prendre rendez-vous, il vous suffit d'appeler l'accueil de la mairie au 01 30 98 89 00.